

Le vingt-trois novembre deux mil vingt et un dans la salle de la mairie de Beuzeville La Grenier, sous la Présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 novembre 2021

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Géraud, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme MAILLARD Martine M. COULTOUKIS Vassili M. LEFEVRE Christophe

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif provisoire 2021 ainsi que les décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

- Accord sur devis pour l'acquisition d'une rampe d'accès au mille-Club d'un montant de 1500.00€ TTC.
- Accord sur devis pour la réfection des murs et plafonds ainsi que la pose d'isolants au logement communal d'un montant de 9892.72€ TTC.
- Accord sur devis pour le remplacement des radiateurs électriques au logement communal d'un montant de 2172€ TTC.
- Accord sur devis pour le remplacement de la carte électrique de la chaudière murale à la salle Bruno Legros d'un montant 1157.28€ TTC.
- Accord sur devis pour le remplacement d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire d'un montant de 2703.84€ TTC.
- Accord sur devis pour le remplacement de la cabine de douche au logement communal d'un montant de 1745.10€ TTC.

DELIBERATION 2021.23.11.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2021.23.11.02

**RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC « AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE
SERVICE A LA CANTINE »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme DELAUNAY Gladys arrive à son terme le 3 janvier 2022.
Une demande de dérogation sera adressée à Pôle Emploi pour un renouvellement d'une durée de 12 mois.

Considérant la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme DELAUNAY Gladys

Considérant que cette personne a donné entière satisfaction et que les besoins du service nécessitent de conserver une personne supplémentaire pour assurer les fonctions d'agent d'entretien de l'école maternelle et pour assurer le service du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'accord des services de Pôle Emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 12 voix pour

- **DECIDE** de renouveler le Contrat d'accompagnement de Mme DELAUNAY Gladys pour une durée de 12 mois (20/35^{ème} annualisée)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat, ainsi que le Contrat d'accompagnement pour une durée de six mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits au restaurant scolaire.

Contrat PEC – Agent « entretien », d'entretien et de service cantine 20 heures hebdomadaires à compter du 07/03/2020. Les rémunérations seront versées sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

- **DECIDE** de prendre en charge les actions d'accompagnement et de formation qui pourraient être programmées au cours de ce contrat.

DELIBERATION ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Monsieur le Maire avait envisagé l'attribution de chèques cadeaux aux agents de la commune à l'occasion des fêtes de Noël.

Après avoir pris renseignements aux services de l'Etat, il s'avère que ce type d'avantage est assimilé à un complément de rémunération.

Ce qui n'est pas admis.

La délibération d'attribution des chèques cadeaux aux agents est retirée de l'ordre du jour.

La Préfecture nous invite à verser le complément indemnitaire annuel prévu dans la délibération 2021.14.10.04 relative au régime indemnitaire.

DELIBERATION 2021.23.11.03

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DU QUART DES DEPENSES DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe

délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement (opérations d'équipements) inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à la somme de **389 256.00 €**. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur maximale de 97 314 €**, soit 25% de **389 256.00€**.

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	AUTORISATION 2021	LIBELLE
21	2188	250	5 000.00€	« ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE »
21	2188	802	3 000.00€	« EXTINCTEURS » BAES
21	21568	803	20 000.00€	« DEFENSE INCENDIE »
21	2132	373	5 000.00€	« REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL »
21	2188	807	4 000.00€	« DEFIBRILLATEURS »

MONTANT TOTAL = 37 000€ (inférieur au plafond autorisé de 97 314.00 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents (12 voix pour)

- **D'accepter** les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION 2021.23.11.04

DECISION MODIFICATIVE N°6

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les opérations à réaliser sur le budget primitif 2021.

<u>Section de fonctionnement</u>	
<u>En dépenses : chapitre 012</u>	
• Article 6413 Personnel Non titulaire	+ 4 000.00€
• Article 64168 Autres	+ 5 000.00€
• Article 6232 Fêtes et cérémonies	- 1 500.00€
<u>En recettes : chapitre 013</u>	
• Article 6419	+ 4 000.00€
<u>En recettes : chapitre 74</u>	
• Article 74718	+ 3 500.00€

DELIBERATION 2021.23.11.05

CONVENTION DE SERVITUDE POUR BRANCHEMENT

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet de convention de servitude et branchement.

Cette convention a pour but d'autoriser ENEDIS à poser un coffret ainsi qu'un branchement pour le raccordement d'un distributeur de pizzas.

Ce coffret sera installé en limite de parcelle accessible du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents (12 voix pour)

- **D'accepter** les termes de la convention de servitude pour branchement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Enedis.

QUESTIONS DIVERSES

Logement communal

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme DELAUNAY Gladys qui souhaite louer le logement communal actuellement inoccupé situé 15 route du Village à Beuzeville la Grenier.

Installation d'une antenne sur la commune

La société TDF nous a contacté dans le but d'une installation de relais de radiotéléphonie sur la commune. Monsieur le Maire souhaite avoir des renseignements complémentaires auprès de l'entreprise avant toute prise de décision.

Service civique

A ce jour, il n'y a pas de candidature retenue pour le contrat service civique. Nous sommes toujours en relation avec la mission locale dans le but d'un recrutement début 2022.

Ecole élémentaire – Bistr'aux Livres

Un partenariat a été mis en place entre l'école élémentaire et le Bistr'aux Livres sur le thème des contes avec la classe de CP de Mme Lallemant.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël de l'école aura lieu le jeudi 16 décembre 2021.

Vœux 2022

Pas de date prévue pour le moment puisque dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 23 Novembre 2021

Délibération 2021.23.11.01

Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2021

Délibération 2021.23.11.02

Renouvellement contrat PEC « agent d'entretien et de cantine »

Délibération 2021.23.11.03

Autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget dans la limite du quart du budget précédent

Délibération 2021.23.11.04

Décision modificative N°6

Délibération 2021.23.11.05

Convention de servitude et branchement Enedis

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François	MAILLARD Martine <i>Absente excusée</i>	RACINE CLAIRE
LEMAISTRE Alain	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili <i>Absent excusé</i>	LEFEVRE Christophe <i>Absent excusé</i>
LECUYER Marie-Hélène	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique